

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.  
6 — 37 — — Direct.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
4 — 54 — — soir, Direct.  
5 — 47 — — Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIÈRE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

Les courriers du Mexique apportent les détails suivants sur les derniers événements qui se sont passés dans ce pays. L'assemblée des notables, ou assemblée constituante, s'est prononcée dans sa séance du 10 juillet sur la question du gouvernement futur du Mexique. A l'unanimité des 225 membres présents, elle a adopté les conclusions de sa commission, formulées dans les termes suivants :

« Article 1<sup>er</sup>. La nation adopte pour forme de gouvernement la monarchie tempérée héréditaire avec un prince catholique.

» Art. 2. Le souverain prendra le titre d'empereur du Mexique.

» Art. 3. La couronne impériale du Mexique est offerte à S. A. I. le prince Ferdinand-Maximilien, archiduc d'Autriche, pour lui et ses descendants.

» Art. 4. Dans le cas où, par des circonstances qu'on ne peut prévoir, l'archiduc Ferdinand-Maximilien ne prendrait pas possession du trône qui lui est offert, la nation mexicaine s'en remet à la bienveillance de S. M. Napoléon III, empereur des Français, pour qu'il désigne un autre prince catholique à qui la couronne sera offerte.

Dans la séance du 11, l'assemblée des notables a décrété la formation d'une régence chargée de gouverner le pays au nom du nouvel empereur jusqu'au moment de son arrivée. La régence se compose des trois membres du triumvirat précédemment élu par la

junte supérieure du gouvernement, c'est-à-dire de M. le général Almonte, de Mgr l'archevêque Labastida et de M. le général Salas.

L'assemblée a ensuite voté des actions de grâce à l'Empereur et à l'Impératrice des Français, et décidé que des statues de LL. MM. seraient érigées dans la salle du congrès. La séance s'est terminée par des votes de remerciements à l'adresse de M. le général Forey, de l'armée française, et de plusieurs autres personnages qui se sont distingués par des services rendus à la cause de l'intervention.

La proclamation de l'empire a été accueillie par la population entière de Mexico avec des transports d'enthousiasme impossibles à décrire. A en juger par les nouvelles et importantes soumissions que l'on signale chaque jour, il n'est pas douteux que le pays tout entier ne s'associe chaleureusement aux éclatantes manifestations dont la capitale a donné l'exemple.

Les travaux du chemin de fer de la Vera-Cruz ont reçu une nouvelle impulsion, et seront probablement terminés avant la fin d'août jusqu'à Soledad, c'est-à-dire sur un parcours de 27 kilomètres.

Le maréchal ministre de la guerre vient de recevoir du général commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique le rapport ci-après :

« Mexico, le 25 juin 1863.

» Monsieur le maréchal,

» Votre Excellence trouvera dans le journal de marche le détail des mouvements opérés dans la dernière quinzaine écoulée. Je me borne à traiter ici quelques questions qui met-

tront Votre Excellence au courant de l'ensemble de notre situation.

» J'ai organisé à Mexico les pouvoirs municipaux et le gouvernement provisoire d'après les instructions que j'ai reçues. Une junta de gouvernement, composée de trente-cinq membres, a désigné le général Almonte, l'archevêque de Mexico et le général Salas, comme membres du pouvoir exécutif.

» J'ai appelé à la direction des affaires des hommes honorables, modérés, appartenant aux divers partis et qui m'ont paru disposés à se livrer avec activité au rétablissement de l'ordre dans ce pays si profondément désorganisé. Ces choix ont obtenu l'assentiment général.

» J'ai publié un décret sur le régime de la presse. Il a été rédigé conformément à la législation en vigueur en France.

» La junta de gouvernement s'est divisée en sections pour l'administration des divers départements ministériels. Je préside celle de la guerre, afin de constituer l'armée mexicaine; mais sa réorganisation définitive ne pourra se faire que lorsqu'il y aura un gouvernement bien établi et que le pays sera pacifié.

» Depuis mon arrivée à Mexico, j'ai reçu des plaintes incessantes contre les déprédations et les crimes commis par le nommé Buitron, qui porte le titre de général. Cet homme n'a fait toute sa vie que de changer de parti, de manière à pouvoir se livrer constamment au pillage. De tels excès qui effrayaient les populations devaient avoir un terme. J'ai fait arrêter Buitron à Mexico, pendant que le colonel du Baral, avec une petite colonne, s'emparait à San Angel de toute la bande de ce malfaiteur.

» Des voleurs, sous le nom de guerilleros, infestent toutes les routes, paralysent les transactions commerciales, arrêtent les voitures publiques aux portes des villes, pillent les haciendas et jettent la terreur parmi la population. Des mesures énergiques étaient indispensables pour faire cesser une situation si déplorable. J'ai mis tous ces brigands hors la loi et j'ai institué des tribunaux composés d'officiers vigoureux pour faire justice de tous ceux qui tomberont entre nos mains.

» Avant de songer à envoyer des forces au loin, il fallait s'occuper d'abord de purger les environs de la capitale des bandes qui en ferment, pour ainsi dire, le blocus. D'un autre côté, Negrette, secondé par Aurellano, Carabajal, etc., organisait des forces considérables à Tlascala pour opérer dans l'Etat de Puebla et couper nos communications. L'occupation de cette ville devenait ainsi indispensable. J'ai donc pris des mesures pour faire face à ces diverses nécessités.

» Une colonne française, aux ordres du colonel de La Canorgue, se porte sur Tlascala avec un détachement mexicain commandé par le général Gutierrez, qui s'établira à Apan. Les troupes du général Vicario occupent Tlalpan et Tepepa. Les troupes du général Marquez surveillent les digues de Guanatlan et de Zumpango.

» Le colonel Aymard, du 62<sup>e</sup>, est en position à Pachuca. Le général Mejia, très-influent dans le Queretaro, va se rendre dans cette ville avec une force suffisante. Une autre colonne ira sous peu prendre possession de Toluca. Enfin, la cavalerie est répartie aux environs de Mexico, où elle vivra mieux et assurera la tranquillité.

## FRUITIERON.

## LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

— Sommes-nous donc ici dans la Ravine du Diable ?

— Justement.

— Bon ! j'y suis descendu jadis. Je me rappelle même être entré ici, mais je ne saurais dire dans quelle circonstance j'étais si jeune en ce temps-là.

— Tu comptais douze ans à peine, et tu avais déjà un grand courage et un grand aplomb.

— Flatteur ! . . . Mais dis-moi, Richard, n'est-ce pas au fond de cet abîme qu'étaient précipités les voyageurs dévalisés et tués par nous dans les environs ?

— Oui, nous effaçions ainsi toute trace de notre passage, car la Ravine du Diable, assurait-on, ne rejette jamais rien de ce qu'on lui confie.

— As-tu parfois mis toi-même sa discrétion à l'épreuve ?

— Sans doute, je lui ai donné plus d'un cadavre

à garder, et je ne sache pas qu'elle ait jamais révélé le fait à la justice. Une nuit même, . . .

— Une nuit même. . . Achève, tu m'intéresses.

— Ceci est un souvenir qui renferme une bonne action dont je compte me vanter après ma mort pour obtenir une stalle au paradis.

— Voyons la bonne action !

— Une nuit, dis-je, cinq ou six d'entre nous, nous attaquâmes près d'ici, sur le chemin qui conduit de . . . orlaix à Roscoff, une berline dans laquelle se trouvaient un homme, une femme et deux enfants. L'homme et la femme ayant tenté de se défendre, eurent le crâne brisé de deux coups de pistolet. Nous traînâmes jusqu'ici leurs corps sanglants et les précipitâmes dans la Ravine. Restaient les deux enfants demi-morts de frayeur. Il fut convenu qu'on les enlèverait avec leur famille dans le même tombeau. Après avoir dépouillé l'aîné de ses vêtements que je te destinai, je le balançai par trois fois au-dessus du ravin et le lâchai ensuite à travers l'espace.

— Malpeste ! mon cher, est-ce de ce haut fait d'humanité que tu songes à te prévaloir ?

— Non, certes, car je te l'avouerai, William, le petit poussa en tombant un cri si terrible que j'en

frissonnai malgré moi et que je me repenti aussitôt de ne l'avoir pas épargné.

— Eh bien ! je comprends cela, Richard. Moi qui n'ai jamais hésité à poignarder un homme, je sens que je manquerais de courage s'il s'agissait d'égayer un enfant. Pourquoi cela ? sans doute parce qu'un enfant est incapable de se défendre et qu'on ne risque rien à le frapper.

— Je le crois aussi. Toujours est-il que je n'eus pas l'envie de faire subir à la petite fille, une jolie créature à peine âgée de cinq ans, le sort qu'avait eu son frère. J'empêchai même l'un des nôtres de se montrer aussi impitoyable que je l'avais été moi-même, et je décidai qu'on abandonnerait l'orpheline sur le grand chemin au caprice du hasard.

— Une bonne idée, mon cher.

— Qui devint, comme je te l'ai dit, une bonne action.

— Amen, dit William d'un ton gozuevard.

L'orage diminuait. Le tonnerre ne résonnait plus qu'à des intervalles prolongés; les nuages moins épais commençaient à s'éclaircir d'un pâle reflet de soleil couchant; la pluie tombait encore, mais sans intensité, et tout présageait en cet instant une soirée calme et rassérénée.

Avant de quitter la grotte où il s'abritait, Richard voulut en faire l'inspection. Il reconnut qu'elle était à peu près telle qu'il l'avait vue autrefois : elle était creusée à hauteur d'homme et s'étendait de quatre ou cinq mètres dans le roc. Comme il y avait quelque danger à s'y aventurer, il était probable que seuls les hiboux et les chouettes la fréquentaient ordinairement.

Après avoir sondé les recoins les plus obscurs, notre ancien rôdeur allait revenir sur ses pas, lorsqu'il heurta du pied un objet qui éveilla sa curiosité.

Il le prit et l'examina.

C'était une sorte de carré long d'un mince volume, encroûté de terre glaise, et que le bec des oiseaux semblait avoir déchiqueté en plusieurs endroits. A travers les interstices on apercevait comme une peau noire ressemblant à du cuir de Russie.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? demanda William.

— Je n'en sais rien encore répondit Richard.

Il essaya d'enlever la couche d'argile et y parvint sans grands efforts. Cela fait, il lui restait dans les mains un portefeuille en parfait état de conservation.



» Par ces dispositions, j'assure la sécurité dans une zone suffisamment étendue autour de Mexico, et je maintiendrai intacts mes communications avec Puebla.

» Je n'ai pas négligé non plus l'occupation de la côte.

» La question des douanes de Minatitlan est très sérieuse, car on estime leur revenu à 50,000 piastres par mois, dont moitié employée à payer la contre-guerrilla, ainsi que les agents de la douane et de la police. Sur la proposition de M. Natzner, administrateur des douanes, j'ai autorisé la création d'une nouvelle force auxiliaire qui prendra le titre de *Contre-guerrilla de Menatitlan*.

» Le général Juan Ortega a soulevé en notre faveur la province de Chiapa.

» Le général Marin a organisé à Carmen une expédition sur Tabasco. Il s'est emparé de quelques points du littoral et pourra donner la main à la contre-guerrilla de Menatitlan. Nous arriverons bientôt à tenir toute la côte de Vera-Cruz au Yucatan.

» Je désire faire occuper Tampico par une force française que le général Mejia appuiera par le corps indien aux ordres du général Moreno qui se trouve de ce côté.

» L'artillerie a trouvé dans les ouvrages élevés autour de Mexico 97 pièces, pour la plupart de gros calibre; 986,000 cartouches, 22,196 projectiles, 4,429 charges préparées pour canons, 12,500 kilogrammes de poudre, 500,000 capsules et des fusées de divers calibres. Le service de l'artillerie envoie l'état détaillé à Votre Excellence. Parmi les pièces se trouve le *Pélerin*, canon fondé à Douai en 1744, et qui sera rapporté en France.

» Je suis avec respect, etc.

» Le général commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique,  
» FOREY. »

Le commandant supérieur de la Vera-Cruz a adressé au ministre de la guerre un acte d'adhésion au nouvel empire du Mexique, signé par tous les notables de la ville. Le préfet politique du district, délégué par ses concitoyens, s'est rendu auprès du commandant supérieur, suivi d'une foule nombreuse, pour lui remettre cette adhésion et le prier de la transmettre à S. M. l'Empereur des Français, comme l'expression de la reconnaissance du pays.

La *Gazette de Vienne* rend compte des négociations confidentielles relatives au trône du Mexique. On indique, dans cet article, que l'archiduc paraît disposé à répondre conditionnellement, et sauf le consentement de l'empereur François-Joseph, au désir des Mexicains, s'il est appelé par eux; mais qu'il a nettement déclaré ne pouvoir accepter définitivement que dans des conditions présentant des garanties pour l'avenir, ainsi que pour la dignité de la maison de Hapsbourg et avec des dédomme-

ments éventuels. Plusieurs de ces conditions ont été formulées immédiatement; d'autres ont été réservées pour un temps où les intentions de l'archiduc seraient plus arrêtées. On a répondu, enfin, à des demandes adressées au gouvernement impérial, que dans cette affaire le cabinet de Vienne garderait une attitude purement passive; que, par conséquent, il ne prendrait aucune espèce d'initiative vis-à-vis des deux puissances maritimes, mais qu'on attendrait jusqu'à ce que des offres en forme eussent été faites sur la base des conditions préalablement posées. Alors seulement on pourrait examiner la proposition et fixer définitivement les conditions d'acceptation.

La *Gazette de Vienne* fait observer que, comme l'archiduc n'a pris, d'aucun côté, des engagements déviant de la ligne primitivement désignée, il n'y aura lieu d'ouvrir des négociations diplomatiques proprement dites, sur cette affaire, qu'après l'accomplissement des premières conditions. — Havas.

Le *Morning-Post* attache une grande importance à l'expédition du Mexique, parce qu'elle détruit la doctrine de Monroe, qui interdisait toute intervention européenne dans quelque partie de l'Amérique que ce fût. L'expédition du Mexique est, depuis le président Monroe, le premier fait d'intervention européenne en Amérique. Il y a trois ans, les États-Unis n'auraient pas permis cette intervention et la France ne l'aurait pas tentée. Il est probable que l'occupation du Mexique amènera une alliance entre la France et les États-Confédérés et qu'elle aura une grande influence sur les institutions américaines au moins dans le Sud. — Havas.

La *Gazette des Postes* de Francfort donne un aperçu du projet de réforme fédérale dont voici les points essentiels :

« Établissement d'une assemblée organique de délégués ayant voix délibérative et tenant des sessions périodiques comme chambre basse, et d'une assemblée de princes avec admission éventuelle des seigneurs médiatisés comme chambre haute;

» Formation d'un Directoire exécutif sous la direction de l'Autriche, composé de sept membres choisis par tous les États allemands divisés en sept sections, savoir : l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et Bade, les deux Hesses, la Saxe, le Hanovre.

» Dissolution de la Diète actuelle;

» Réforme de l'organisation militaire de la confédération;

» Abrogation de l'article du traité fédéral qui exige l'unanimité pour les votes relatifs aux institutions organiques et aux résolutions d'utilité générale. »

Le projet de réforme de l'empereur François-Joseph gagne du terrain dans toute l'Allemagne. La résistance de la Prusse est partout

vivement regrettée. Quelques membres de la réunion du 16 août demanderont peut-être une extension du projet; mais tous se prononceraient probablement pour la nécessité d'une réforme efficace. — Havas.

Le *Washington Republican*, organe semi-officiel, dit que, si la guerre éclate entre l'Angleterre et l'Amérique, la flotte à vapeur américaine sera immédiatement convertie en corsaires pour chasser le commerce anglais de la mer. La guerre, ajoute le *Washington-Republican*, est le plus grand des maux, mais une nation courageuse ne peut pas se soumettre à l'injustice et à d'insolents outrages pendant plusieurs années sans faire un effort pour se venger. L'Angleterre s'est aliéné tout Américain dans les États restés fidèles. Ces actes montrent ce que l'avenir tient en réserve pour l'Amérique. — Havas.

On a reçu à New-York par la voie de San-Francisco, des nouvelles de Kanagawa (Japon) allant jusqu'au 24 juin, le gouvernement japonais a payé une indemnité de 400,000 dollars pour l'assassinat de l'anglais Richardson, mais il se déclare impuissant à punir les meurtriers. Les négociations continuent sur ce point. Les étrangers craignent que la guerre ne soit inévitable. — Havas.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Le journal *l'Union médicale* a reçu du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

« *L'Union médicale*, dans son numéro du 11 août, contient sur les maladies qui règnent en ce moment à Paris, tant dans les hôpitaux qu'en ville, des détails erronés.

» Les diarrhées et les dysenteries sont habituelles à cette époque de l'année, lorsque la chaleur est extrême, à raison même des excès de boisson et de l'usage des fruits; celles qui se sont manifestées n'ont rien d'anormal et ne présentent aucun mauvais caractère.

» Il se produit tous les ans des cas isolés de choléra; on n'en a signalé jusqu'à présent que deux, n'ayant aucun caractère épidémique.

» A l'égard des fièvres typhoïdes, elles sont assez nombreuses; il est vrai; mais il est inexact de dire qu'elles soient meurtrières; les médecins, au contraire, s'accordent en général à reconnaître la bénignité de cette affection. A l'hôpital de La Riboisière, que l'auteur de l'article signale pour une mortalité de près de cinquante pour cent, il n'y a eu que cinq décès sur cent trente-trois malades traités.

» Il est regrettable qu'un journal, qui a les moyens d'être bien informé, publie, sans les avoir vérifiés, des renseignements de nature à jeter l'inquiétude dans la population. »

(Communiqué.)

— D'après un relevé statistique récemment publié par le journal officiel de la police de Moscou, la population de cette ville se composait, au 1<sup>er</sup> janvier 1865, de 345,556 habitants : 210,757 du sexe masculin et 134,799 du sexe féminin, répartis ainsi qu'il suit :

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Noblesse,              | 20,991  |
| Clergé,                | 4,929   |
| Bourgeoisie,           | 92,403  |
| Paysans,               | 189,927 |
| Militaires,            | 22,542  |
| Etrangers,             | 4,658   |
| Individus non classés, | 10,506  |

A la même époque, la ville de Moscou comptait 878 fabriques et usines occupant 42,456 ouvriers; et dont les produits étaient évalués à près de 50 millions de roubles argent; 34 imprimeries ordinaires, 78 imprimeries lithographiques, et 128 établissements de bienfaisance qui ont donné asile à 4,197 hommes et 5,097 femmes.

Les recettes de la ville pour 1862 se sont élevées à 1,522,116 roubles et les dépenses à 1,811,410 roubles. Le déficit a été comblé par un prélèvement opéré sur le capital provenant des réserves antérieures.

Enfin, pendant l'année dernière, la police a reçu déclaration de 946 vols commis, tant sur la voie publique que dans des habitations particulières; 22,296 hommes et 5,783 femmes, en tout 28,079 individus ont été mis en état d'arrestation; 115 incendies ont nécessité le secours des pompes de la ville, et ont causé un dommage de 705,779 roubles, dont la plus grande partie (345,500 roubles) a été couverte par les assurances.

## Chronique Locale.

Notre ville a rarement présenté un aspect aussi gai, aussi entraînant que samedi. La foule était plus grande que jamais. Le ciel s'était mis de la partie. Le soleil caniculaire qui nous chauffe depuis deux mois avait perdu un peu de sa force; quelques nuages venaient de temps à autre le voiler.

La fête nationale a commencé à une heure, par le chant du *Te Deum*. Le défilé de l'état-major de l'Ecole à travers nos rues, jusqu'à l'église Saint-Pierre, au milieu du cliquetis des armes et des fanfares militaires, est un spectacle toujours nouveau et qui séduit les habitants, aussi bien que les étrangers; aussi, les rues étaient-elles envahies sur le passage du cortège. Après le *Te Deum*, la revue de l'Ecole, de la troupe et de la compagnie de sapeurs-pompiers; puis le défilé de toutes ces armes devant les autorités ont eu lieu sur le quai. Aussitôt après, M. Louvet a invité M. le général commandant l'Ecole, M. le sous-préfet, les officiers de tous grades et les fonctionnaires à prendre place sous une tente élégamment pavoisée, afin d'assister aux régates.

— Ah! ça, mais Plutus, le roi des nababs, veut donc nous combler de richesses! s'écria William. Tu vas voir que ce portefeuille est plein de billets de banque.

Richard l'ouvrit et le fouilla.

Un moment après sa lèvre se plissait dédaigneusement, car il ne découvrit pas la plus petite banknote dans les replis de sa trouvaille.

Elle ne renfermait, en effet, que des lettres et des papiers écrits pour la plupart en anglais et enduits d'une teinte parcheminée qui révélait un assez long séjour dans cette prison de cuir.

— Peuh! dit Richard avec une grimace expressive; il n'y a là aucune valeur ayant cours en France et à l'étranger.

— C'est que l'inspection du portefeuille est déjà faite et qu'on a scrupuleusement enlevé ce qui valait la peine d'être pris.

— Je le crois. En ce cas, il y a un siècle de cela, car la croûte de glaise qui l'entourait prouve qu'il a longtemps séjourné dans quelque trou de la falaise.

— Où on l'aura jeté comme un fruit dont on a exprimé toute la saveur. Ce fait doit dater du temps des rôdeurs de nuit.

— C'est présumable. Mais comment ce portefeuille

est-il ici dans un tel état?

— Evidemment, reprit William, ce n'est pas au milieu d'une grotte qu'il a pu se caparaçonner d'une boue semblable à celle qui vient de se rompre sous tes doigts. Je ne vois autour de nous que du granit et pas une seule pincée de terre friable.

— Je devine! dit Richard.

— Quoi donc?

— Rappelle-toi l'histoire de la *Pie-Voleuse*.

— Je me rappelle parfaitement.

— Eh bien! elle explique, selon moi, le fait qui nous intrigue.

— Eon! Je commence à comprendre.

— Après être resté enfoui pendant des années dans la glaise où il s'est conservé, le portefeuille que voilà aura été détérioré par un ouragan. Quelque grand oiseau l'aura pris, en se jouant, dans son bec et l'aura déposé ici.

— L'explication est fort plausible. Je la tiens même pour certaine, car plus d'une fois dans mon enfance j'ai vu les pingouins et les pétrels emporter au creux des falaises certaines épaves de l'Océan.

— Un jour, dit Richard, nous consulterons Buffon sur ce point. En attendant j'emporte le portefeuille qui me convient.

— Et les papiers et les lettres qu'il renferme, comptes-tu donc les conserver?

— Non, mais avant de les détruire, je veux savoir ce qu'ils disent. A l'occasion je m'amuserai à déchiffrer tout ce grimoire.

— Bien du plaisir, mon cher. Et maintenant abandonnons cet antre de mouettes et d'albatros. Il ne tombe plus une goutte d'eau, la nuit est presque venue, et c'est à peine si nous y verrons pour grimper, au sommet de la Ravine.

L'ascension ne fut pas sans danger. La glaise détrempée par la pluie rendait le pas chancelant. A force de se cramponner aux herbes et aux tiges, les deux frères sortirent sains et saufs du précipice.

## XVII.

On dormit peu cette nuit-là aux Ravines. Bamalec, furieux contre sa fille, contre Maxime, méditait de forcer Camille à épouser Martin Scaër. Camille, elle, toute navrée d'avoir vu s'écrouler son bonheur, s'affermait dans la pensée de rester fidèle à son amour.

Quant à Mme Douvet, elle rêvait, éveillée, au bel Anglais, que son imagination surexcitée paraît de toutes les perfections. William, de son côté, se ber-

çait l'esprit des plus riantes projets d'avenir. Seul, Richard dormait d'un bon sommeil. Il voyait en songe un charmant ballet dansé par une multitude de pièces d'or et billets de banque.

Au point du jour Bamalec était levé. Son visage portait les traces de la colère et de l'insomnie. Quelques détails d'intérieur le retinrent au domaine plus tard qu'il n'avait coutume d'y rester. Comme il allait se mettre en route pour surveiller l'exploitation de ses terres, on lui remit un papier timbré.

C'était une sommation d'avoir à payer sans retard la somme de cent mille fr., sous peine de voir vendre à bref délai ses biens mobiliers et immobiliers.

Cette sommation était faite au nom de Martin Scaër.

— Le scélérat! s'écria Bamalec; il s'empresse de se venger! Ah! quelle âpre jouissance j'en ressens! Mais non! ma mauvaise chance ne l'a pas voulu! Il a fallu que ces maudits Anglais vissent chez moi et que cet imbécille de Maxime leur fit la promesse absurde de se dépouiller d'un million qui, en réalité, ne doit rien à personne. Comprend-on cela? Ah! mille tonnerres! un homme capable de commettre un acte aussi insensé devrait être interdit.



C'est un spectacle tout nouveau à Saumur et qui a vivement intéressé. La Loire était entourée de toutes parts et comme renfermée dans un vaste cadre mouvant. Cet immense cordon de spectateurs commençait sur la levée de Notre-Dame, suivait les quais, longeait le pont, redescendait au port Cigogne, au port du Maronnier, et se terminait à la prairie d'Offard. Comment expliquer un si grand empressement? D'habiles jouteurs devaient prendre part à la lutte. Des noms justement célèbres dans le monde nautique figuraient sur le programme. Angevins, Orléanais, Tourangeaux et Saumurois, chacun faisait des vœux pour ses compatriotes.

Les combattants ont déployé force adresse et agilité, et les prix ont été noblement disputés.

Voici les noms des vainqueurs, qui étaient accueillis par les honneurs des spectateurs et salués par la musique de l'Ecole :

**Course en Fanny, 2<sup>e</sup> série, sur embarcation à un rameur, ne dépassant pas 7 mètres.**

1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'argent. — *Victoria*, à M. D. D., de Tours.

2<sup>ème</sup> Prix, Médaille de bronze. — *Caprice*, à M. Lelièvre, de Saumur.

**Course à deux rameurs.**

1<sup>er</sup> Prix, Médaille de vermeil. — *Sans-Souci*, à M. Lemoine, de Tours.

2<sup>ème</sup> Prix, Médaille d'argent. — *Deux-Frères*, à M. Mirault, de Tours.

3<sup>ème</sup> Prix, Pavillon d'honneur. — *La Sylphide*, à M. Grellet père, de Saumur.

**Course à un rameur, 1<sup>re</sup> série, Skiffs de 7 mètres et au-dessus.**

1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'argent. — *L'Espion qui rime*, à M. D. D., de Tours.

2<sup>ème</sup> Prix, Médaille de bronze. — *Le Bébé*, à M. Edmond Grellet, de Saumur.

**Course à quatre rameurs.**

1<sup>er</sup> Prix, Médaille de Vermeil. — *Bluette*, à M. Saintoin, d'Orléans.

2<sup>ème</sup> Prix, Médaille d'argent. — *Atalla*, à M. Monmignon, de Tours.

**Course à la bourde.**

1<sup>er</sup> Prix, 20 fr. — Louis Bourdon.

2<sup>ème</sup> Prix, 10 fr. — Louis Ploquin.

**Course d'ensemble (un prix dans chaque série)**

Un panier de vin de Champagne.

1. *Victoria*, à M. D. D., de Tours.

2. *Deux-Frères*, à M. Mirault, de Tours.

3. *Pirouette*, à M. Jean Epron, de Tours.

4. *Bluette*, à M. Saintoin, d'Orléans.

Après les joutes, un banquet, servi à l'hôtel Badan, réunissait tous les canotiers qui avaient pris part à la fête.

Au dessert, M. Louvet est venu complimenter les vainqueurs de la journée et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

» Je suis heureux de me trouver au milieu de vous. J'ai des remerciements à adresser d'abord au digne président de la société des régates saumuroises, M. Roland, pour la bonne organisation qu'il a donnée à cette société, puis à MM. les membres qui la composent, pour l'éclat qu'ils ont apporté à la solennité du 15 août.

» Je veux remercier aussi MM. les canotiers étrangers, qui ont bien voulu répondre à notre appel et qui ont contribué par leur présence à augmenter la splendeur de notre fête. Ils en sont doublement les héros : s'ils ont vaincu aujourd'hui les enfants de Saumur, nous les assignons à l'année prochaine, ils sont nos devanciers et nos maîtres, et nous profiterons de leurs exemples pour apprendre à les vaincre à notre tour.

» Messieurs, la fin d'un repas se prête mal à de longs discours. Pourtant, il est un toast que je veux porter et qui sera chaleureusement accueilli par vous tous.

» Je parle ici à des hommes très-expérimentés dans l'art de manier et de conduire des barques : vous nous en avez donné tantôt les preuves les plus brillantes. Eh bien ! quel qu'habiles que vous soyez tous, il y a en France un homme qui vous surpasse en expérience et en habileté : cet homme, c'est l'auguste et grand Nautonnier qui est chargé de conduire la barque de l'Etat. Nous savons tous avec quelle sûreté de coup-d'œil, avec quelle prudence mêlée de fermeté et d'énergie il dirige le vaisseau de la France, depuis quinze années ; nous savons tous aussi combien il porte haut le pavillon national.

» Messieurs, nous sommes tous passagers dans cette barque, je ne dis pas assez, nous en sommes tous actionnaires. Saluons donc ce glorieux Nautonnier par un hommage de respectueuse gratitude, et en élevant à la fois nos cœurs et nos verres, acclamons-le par ce cri éminemment national : *Vive l'Empereur !*

Les plus vives acclamations ont accueilli ces paroles.

M. Toucheron, secrétaire de la mairie, a ensuite porté le toast suivant :

« A l'union des canotiers ! »

Messieurs,

» Je voudrais que ma parole, vive comme vos nacelles, portât dans vos cœurs l'assurance des sentiments qui nous animent. Nous n'avons pu voir, sans une juste émotion de plaisir et d'orgueil les enfants des villes baignées par les eaux du plus grand fleuve de la France, répondre à l'appel de notre cité Saumuroise et sillonner de leurs gracieuses et rapides embarcations les flots de cette vieille Loire, quelquefois trop prodigue, aujourd'hui peut-être trop avares de ses ondes.

» Ces luttes courtoises, dans lesquelles vous brillez d'un si vif éclat, ont toujours, chez

nous, provoqué l'admiration et excité de généreuses rivalités. Plus d'un guerrier devenu fameux, plus d'un roi illustre n'ont pas dédaigné les acclamations des tournois de nos pères.

» Ne nous plaignons pas, aujourd'hui surtout, d'avoir quitté la terre pour l'onde, et substitué à la poussière aveuglante de la lice, la poussière humide que font voler vos rames.

» Aussi dociles que les destriers des anciens chevaliers, vos barques glissent, volent, s'arrêtent, tournent et s'élancent de nouveau au gré de vos mains exercées. On les voit se couronner d'écume, et plus heureuses que nos coursiers terrestres, pouvoir multiplier leurs pieds et leurs jarrets qui se relèvent et s'abaissent en cadence. Cette fête, si pleine d'une cordiale entente, laissera parmi nous de longs souvenirs.

» De temps immémorial, le 15 août a été le jour de la fête patronale de Saumur ; par un heureux concours de circonstances, c'est aussi la fête du souverain qui préside aux destinées de la France. A ce double point de vue, nous vous remercions d'être venus concourir avec tant d'éclat et de succès à la célébration de cette solennité devenue nationale.

» Honneur donc à vous tous, messieurs les canotiers ! honneur au talent nautique qui, chez quelques-uns, a été digne des récompenses de l'administration, chez tous, digne de chaleureux et justes applaudissements ! honneur au président, qui a été l'habile organisateur d'un concours aussi brillant !

» Nous espérons, Messieurs, que, trouvant notre accueil sympathique, vous reviendrez ainsi chaque année, ne mesurant pas les distances qui nous séparent, puisque vous savez si rapidement les franchir.

» Je bois au bon esprit qui anime cette fête, et à l'union intime de tous les canotiers ! »

Cette journée s'est terminée par un feu d'artifice qui ne fait pas honneur à l'artificier. Une seule observation a été faite, à la louange de l'administration. Ce feu a été tiré sur la rive droite de la Loire. Cet emplacement, bien plus favorable, permettra à l'avenir à un plus grand nombre de spectateurs de jouir des fêtes nuit. Il est fâcheux que cette innovation n'ait pas été plus brillamment inaugurée.

Nous ne terminerons pas sans rendre à la musique de l'Ecole un juste tribut d'éloges. Elle a contribué pour beaucoup à donner de l'animation à cette fête. Presque toute la journée elle a été mise à contribution et a fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Par décret du 13 août, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur :

Au grade de commandeur, M. Bourlon de Rouvre, préfet de Maine-et-Loire ;

Au grade d'officier : le marquis Méry de Contades, membre du Conseil général de Maine-et-Loire ; M. Tessié de la Motte, maire des Rosiers.

Par décret en date du 13 août, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, M. Brou, sous-intendant militaire de 1<sup>re</sup> classe à Saumur, est nommé officier de la Légion d'Honneur ;

M. Humbert, chef d'escadrons à l'Ecole de cavalerie, et M. Bernard, vétérinaire en premier, ont été nommés chevaliers.

Par décret en date du 14 août, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, M. Darnis, procureur général près la cour impériale d'Angers, a été promu dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, au grade d'officier.

M. Archambault, capitaine à l'Ecole impériale de cavalerie, a été promu au grade de chef d'escadrons au 2<sup>e</sup> dragons.

M. Chaverandier, sous-lieutenant de manège, a été nommé lieutenant.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu s'est déclaré au village des Loges, commune de la

Breille, et a consumé en peu d'instants l'habitation d'un pauvre cultivateur, avec les récoltes en foin, paille, etc. Ce malheureux n'était pas assuré.

Une sorte de fatalité pèse sur ceux qui ne sont pas assurés. Depuis un mois c'est le troisième sinistre que nous signalons, et les trois victimes se trouvent complètement ruinées pour n'avoir pas su profiter des institutions qui préservent à si peu de frais de désastres si grands.

**TAXE DU PAIN du 16 Août.**

Première qualité. Les cinq hectogrammes. 17 c. 08 m.

Seconde qualité. Les cinq hectogrammes. 14 c. 58 m.

Troisième qualité. Les cinq hectogrammes. 12 c. 08 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Francfort, 17 août. — *L'Europe* publie en supplément le discours de l'empereur d'Autriche. Voici les principaux passages de ce discours qui est fort long.

« Une assemblée de souverains de la nation allemande délibérant sur le bien-être de la patrie, est un événement qui ne s'est pas produit depuis plusieurs siècles. Puisse, avec la bénédiction de la Providence, notre entrevue être la source d'un avenir fécond en bienfaits ! Confiant dans le caractère élevé des princes confédérés, confiant dans l'esprit du peuple allemand et pénétré de sentiments de droiture, instruit par l'expérience, j'ai eu le désir de presser l'accomplissement de la réforme fédérale, de la régénération de la patrie commune. »

L'Empereur expose éloquemment ensuite son projet qui est à la fois libéral et conservateur de tous les droits dynastiques. — Havas.

Le GUIDE DE L'ASTHMA a inauguré une véritable révolution dans le traitement de ces maladies, jusqu'ici réputées incurables, l'asthme et le catarrhe bronchite. Les nombreuses guérisons obtenues chaque jour attestent l'efficacité de la médication nouvelle préconisée par l'auteur ; ce livre sera expédié franco contre envoi de quatre francs en timbres-poste à J.-B. Baillière, libraire de l'Académie impériale de Médecine, 49, rue Hautefeuille.

Les malades peuvent s'adresser pour les renseignements et le traitement au Cabinet médical, rue du Bouloi, 2. (486)

**Marché de Saumur du 14 août.**

|                                  |       |                      |       |
|----------------------------------|-------|----------------------|-------|
| Froment (h. 77 k.)               | 17 32 | Huile de lin         | 57 50 |
| 2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. | 16 65 | Paille hors barrière | 26 71 |
| Seigle                           | 10 75 | Foin                 | 68 56 |
| Orges                            | 11 50 | Luze (les 750 k)     | 65 90 |
| Avoine (entrée)                  | 8 35  | Graine de trèfle     | 54 —  |
| Fèves                            | 12 50 | — de luzerne         | 70 —  |
| Pois blancs                      | 30 —  | — de colza           | 25 50 |
| — rouges                         | 28 —  | — de lin             | 28 —  |
| Cire jaune (50 kil)              | 160 — | Amandes en coques    | —     |
| Huile de noix ord.               | 65 —  | (l'hectolitre)       | —     |
| — de chènevis                    | 47 50 | — cassées (50 k.)    | —     |

**CGURS DES VINS (4)**

|                               |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| BLANCS (2).                   |                                   |
| Coteaux de Saumur 1862        | 1 <sup>re</sup> qualité 120 à 140 |
| Orléan, env. de Saumur, 1862  | 1 <sup>re</sup> id. 75 à »        |
| Id.                           | 2 <sup>e</sup> id. 70 à »         |
| Saint-Léger et environs 1862  | 1 <sup>re</sup> id. 65 à »        |
| Id.                           | 2 <sup>e</sup> id. 55 à »         |
| Le Puy-N.-D. et environs 1862 | 1 <sup>re</sup> id. 65 à »        |
| Id.                           | 2 <sup>e</sup> id. 55 à »         |
| La Vienne, 1862               | 1 <sup>re</sup> id. 50 à 60       |
| ROUGES (3).                   |                                   |
| Souzay et environs 1862       | 1 <sup>re</sup> id. 90 à 100      |
| Champigny, 1862               | 1 <sup>re</sup> qualité 180 à »   |
| Id.                           | 2 <sup>e</sup> id. 120 à 140      |
| Varrains, 1862                | 1 <sup>re</sup> id. 80 à 100      |
| Bourgueil, 1862               | 1 <sup>re</sup> qualité 100 à 110 |
| Id.                           | 2 <sup>e</sup> id. 90 à 100       |
| Restigny, 1862                | 1 <sup>re</sup> id. 85 à 90       |
| Chillon, 1862                 | 1 <sup>re</sup> id. 90 à »        |
| Id.                           | 2 <sup>e</sup> id. 80 à »         |

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Il se tut et marcha précipitamment dans les allées du jardin. Après quelques minutes de silence, il reprit du même ton saccadé.

— Est-il possible que Maxime s'exécute? Je ne le crois pas, et pourtant, c'est indubitable; car, en manquant à sa parole, il craignait d'encourir la disgrâce de cette folle de Camille dont il est éperdument épris. Est-ce assez bête, un amoureux? Ça se soumet en esclave aux lubies les plus extravagantes d'une soite entichée d'un idéal fantastique de probité, et ça abandonne un million avec une facilité qu'un homme ayant son bon sens ne mettrait pas à disposer d'un liard. Ah ! j'enrage quand j'y pense, et je sens en moi fermenter contre Camille une sourde animosité, presque de la haine !

Il arrivait en ce moment devant la fenêtre de la chambre où reposait sa fille. Il s'arrêta brusquement.

— C'est pourtant toi, petite misérable, qui a déterminé ma ruine ! poursuivait-il d'une voix contractée et en serrant les poings. Oui, c'est toi qui m'as enlevé les cent mille francs que m'avait promis ton fiancé pour me libérer envers mon implacable créancier. Je t'en félicite vraiment ! Tu as fait un beau chef-d'œuvre, Camille ! et tu m'as ainsi magnifiquement récompensé de tout le bien que je t'ai fait.

Mais, sois tranquille, tu me paieras cher cette ingratitude ! J'espère bien renouer mes relations avec Martin Scaër, et, je le jure, tu l'épouseras cette fois, ou je te chasserai de ma maison. Oui, je t'en chasserai, car ma pitié seule t'a donné accès chez moi et j'ai bien le droit de ne pas réchauffer plus longtemps un serpent à mon foyer !

En achevant de proférer ces étranges paroles, il lança un dernier coup-d'œil irrité qu'il destinait à la jeune fille ; puis il sortit de l'habitation et s'enfonça d'un pas hâtif à travers la campagne dont le calme et doux aspect contrastait avec le tumulte de ses sentiments.

Deux heures plus tard, Simplicie arrivait au domaine des Ravines. D'une main il portait un bouquet de pensées, de roses et de réséda ; de l'autre, il tenait deux lettres dont il ne paraissait pas se préoccuper beaucoup.

Les premières personnes qu'il aperçut en traversant le jardin, furent Antonine et William. Il tressaillit à cette vue, ralentit sa marche et se mit à suivre sans bruit les deux promeneurs qui causaient avec animation.

(La suite au prochain numéro.)



# MAISON POLTI FRÈRES, A TOURS, 7, RUE ROYALE.

Nous engageons les nombreux étrangers qui parcourent en ce moment la Touraine à visiter les Magasins de Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Bronzes d'art modernes et réduction de l'antique, etc., etc., de MM. POLTI frères, à Tours.

Cet établissement, l'un des plus beaux et des plus importants qui existent en France, rivalise, par ses nombreux assortiments, par l'importance de ses affaires et par la modicité de ses prix, avec les premières maisons de la capitale.

**SPECIALITÉ DE PARURES POUR MARIAGE. — PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS.**

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M. R. BODIN, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 8 août 1863, enregistré, il appert que le sieur Moreau, Auguste, boulanger, demeurant au Puy-Notre-Dame, a été pourvu d'un conseil judiciaire et que la dame Louise Rouleau, épouse dudit sieur Auguste Moreau, demeurant avec lui, a été nommée conseil-judiciaire de son dit mari.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué de la dame Moreau, demanderesse.

Saumur, le 14 août 1863. (487) R. BODIN.

## AVIS.

Déclaration a été faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, de la cessation de fonctions de M. Armand Simon, ancien huissier, près ledit Tribunal, à l'effet de retirer son cautionnement. (488)

Tribunal de Commerce de Saumur.

## FAILLITE LAMICHE.

Les créanciers de la faillite du sieur François Lamiche, commerçant, demeurant à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, le mardi 25 août courant, à midi, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de cette faillite et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal, (489) TH. BUSSON.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 20 août 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur PASSEDOIT, rue du Prêche (Maison de M. Terrien, charpentier), à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, l'un des syndics de la faillite.

Il sera vendu :

Canapé, fauteuils, chaises, un superbe bureau à coulisses, fauteuil de bureau, presse à copier, une belle étagère, pendule, flambeaux, rando-labres, douze tableaux à l'huile, glace, tapis de salon, un piano droit, commodes, tables de toilette, tables

de nuit, table à ouvrage, draps, serviettes, effets, rideaux, porcelaine; cristaux, vin de Madère, vermont, bouteilles vides, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## 7,000 FRANCS

A placer à rente viagère.

## A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

## A VENDRE

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863;

## MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUFAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M. LEROUX, notaire. (464)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON, située rue de la Basse-Île, avec jardin. S'adresser à M. DELABARRE. (445)

## ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Als. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, ciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. la botte, p. 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Vient de paraître :

# MÉMOIRE

SUR

## LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

# DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F<sup>d</sup> PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

La conscience religieuse vient d'être profondément blessée par un livre dont tout, jusqu'au titre, est une offense au Christ.

M. BARNABÉ CHAUVELOT, connu par ses vigoureuses études sur les faux savants, vient de mettre à nu les sophismes et l'ignorance de l'auteur de ce livre, M. E. REXAN, en publiant un ouvrage qui a pour titre :

A. M. ERNEST RENAN.

# LA DIVINITÉ DU CHRIST

D'APRÈS LES PLUS

## GRANDS GENIES DU MONDE

Un volume in-8°. — Prix : 1 fr. 50 par la poste.

Chez HUBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43.

# LA FÉODALITÉ

ET

# LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

## BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS<br>au comptant.          | BOURSE DU 14 AOUT. |         |         | BOURSE DU 17 AOUT. |         |         |
|--|--------------------|---------|---------|--------------------|---------|---------|
|  | Dernier cours.     | Hausse. | Baisse. | Dernier cours.     | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. . . . .                  | 67 45              | »       | »       | 67 55              | »       | »       |
| 4 1/2 pour cent 1852. . . . .              | 96 50              | »       | »       | 96 55              | »       | »       |
| Obligations du Trésor. . . . .             | 445                | »       | »       | 445                | »       | »       |
| Banque de France. . . . .                  | 3370               | »       | »       | 3380               | 10      | »       |
| Crédit Foncier (estamp.). . . . .          | 1260               | »       | 5       | 1250               | »       | 10      |
| Crédit Foncier, nouveau. . . . .           | »                  | »       | »       | 1210               | »       | »       |
| Crédit Agricole . . . . .                  | »                  | »       | »       | »                  | »       | »       |
| Crédit Mobilier . . . . .                  | 1076 25            | »       | 8 75    | 1090               | 13 75   | »       |
| Comptoir d'esc. de Paris. . . . .          | 727 50             | »       | 5       | 732 50             | 5       | »       |
| Orléans (estampillé) . . . . .             | 1020               | »       | »       | 1017 50            | »       | 2 50    |
| Orléans, nouveau . . . . .                 | 820                | 7 50    | »       | 817 50             | »       | 2 50    |
| Nord (actions anciennes). . . . .          | 985                | »       | 5       | 990                | 5       | »       |
| Est. . . . .                               | 497 50             | »       | 2 50    | 498 75             | 1 25    | »       |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .           | 1023 75            | »       | 3 75    | 1025               | 1 25    | »       |
| Midi. . . . .                              | 700                | 2 50    | »       | 702 50             | 2 50    | »       |
| Ouest. . . . .                             | 530                | »       | »       | 530                | »       | »       |
| Genève . . . . .                           | 493 75             | 3 75    | »       | 492 50             | »       | 1 25    |
| Dauphiné . . . . .                         | 478 75             | »       | »       | »                  | »       | »       |
| Ardennes . . . . .                         | »                  | »       | »       | »                  | »       | »       |
| Algériens . . . . .                        | 498 75             | »       | »       | »                  | »       | »       |
| C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . . | 1670               | 5       | »       | 1677 50            | 7 50    | »       |
| Canal de Suez . . . . .                    | 520                | 2 50    | »       | 517 50             | »       | 2 50    |
| Transatlantiques. . . . .                  | 530                | 5       | »       | 530                | »       | »       |
| Autrichiens . . . . .                      | 428 75             | »       | »       | 426 25             | »       | 2 50    |
| Sud-Autrich.-Lombards. . . . .             | 546 25             | »       | »       | 551 25             | 5       | »       |
| Victor-Emmanuel . . . . .                  | 412 50             | 2 50    | »       | 417 50             | 5       | »       |
| Russes. . . . .                            | 425                | »       | »       | 422 50             | »       | 2 50    |
| Romains. . . . .                           | 411 25             | »       | 6 25    | 412 50             | 1 25    | »       |
| Crédit Mobilier Espagnol. . . . .          | 680                | »       | 3 75    | 681 25             | 1 25    | »       |
| aragose . . . . .                          | 685                | »       | 1 25    | 686 25             | 1 25    | »       |
| Portugais . . . . .                        | 510                | 2 50    | »       | 510                | »       | »       |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

|                                  |        |   |   |        |   |   |
|----------------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord. . . . .                    | 306 25 | » | » | 306 25 | » | » |
| Orléans . . . . .                | 301 25 | » | » | 302 50 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . . | 298 75 | » | » | 300    | » | » |
| Ouest . . . . .                  | 295    | » | » | 296 25 | » | » |
| Midi. . . . .                    | 300    | » | » | 298 75 | » | » |
| Est. . . . .                     | 293 75 | » | » | 295    | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

# L'ÉCHO DES TRIBUNAUX

fait révolution dans la presse judiciaire, que tout le monde aime à lire, mais qui coûte si cher!!!

Il paraît le MARDI et le VENDREDI de CHAQUE SEMAINE, dans le format des GRANDS JOURNAUX

ET NE CÔUTE, FRANCO POUR TOUTE LA FRANCE, QUE

13 FR. POUR UN AN — SIX MOIS, 7 FR.

Il publie en ce moment la première série des PROCÈS CÉLÈBRES des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou sur Paris, au Directeur, rue Coq-Héron, ou s'adresser aux Libraires.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,